

La Guinée Equatoriale et le Gabon devant la Cour internationale de justice

L'original du document de l'accord sur l'île Mbanié inexistant !

Alors que l'on accusait feu André Mba Obame d'avoir œuvré à la vente de l'île, on constate aujourd'hui que ce différend entre le Gabon et la Guinée Equatoriale n'était pas encore réglé. D'où la question de savoir finalement, ce que l'on reprochait à AMO et où serait l'original du document de l'accord sur l'île Mbanié ? En marge donc de la 22^e Conférence des parties (COP22), Ali Bongo et Teodoro Obiang Nguema se sont engagés à soumettre l'affaire à la Cour internationale de justice (CIJ).

En présence du Secrétaire général des Nations-Unies, les présidents du Gabon, de la Guinée Equatoriale ont signé le 15 novembre 2016 à Marrakech (Maroc) un compromis sur le différend frontalier opposant les deux pays depuis plusieurs années. Signé en marge de la Conférence des Parties à la Convention sur les changements climatiques (COP 22) à Marrakech (Royaume du Maroc), le « Compromis » qui a été également signé par le secrétaire général en qua-

lité de témoin, vise à soumettre à la Cour internationale de justice le différend frontalier entre les deux pays.

La cérémonie de signature de cet accord s'est déroulée dans une atmosphère empreinte de solennité et de convivialité. Les deux chefs d'Etat ont réaffirmé leur détermination réciproque de régler le différend frontalier opposant leurs deux pays par les voies juridiques et, dans un esprit de confiance mutuelle et de respect d'une part, de renforcer la coopération entre la République de Guinée



Equatoriale et la République Gabonaise, dans les domaines d'intérêt commun à l'instar des relations de fraternité qui unissent les deux pays d'autre part. En signant le « Compromis », les deux parties prennent formellement l'engagement de soumettre ce différend à la Cour internationale de justice, conformément au document cadre sur la médiation, signé en 2009.

Le Secrétaire général exhorte les parties à accélérer toutes les procédures internes afin d'assurer l'entrée en vigueur rapide dudit « Compromis ».

Pour sa part, le

Secrétaire général a encouragé les chefs d'Etat de la République de Guinée Equatoriale et de la République Gabonaise à poursuivre le renforcement des relations bilaté-

rales entre leurs deux pays. Il a également réitéré l'engagement des Nations Unies à contribuer à la promotion de la paix et la stabilité régionales, notamment à travers le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (UNOCA), dont le siège est à Libreville.

Notons par ailleurs que Teodoro Obiang Nguema et Ali Bongo ont exprimé leur vive gratitude au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour son appui et ses bons offices dans le processus de médiation ainsi que pour sa présence en qualité de témoin au cours de la signature du « Compromis ».

Hans Oniombo Laté

Crise politique

Une contribution malheureusement tardive de Paul Mba Abessole